

GAL Cœur des Hauts-de-France et Alimentation

Résumé de la fiche-action n° 4 « Structuration de la filière courte alimentaire accessible à tous », de la sélection des projets & points de vigilance

Fiche-action complète disponible sur simple demande auprès de la cellule d'animation, dont les contacts figurent en fin de document

Mots clefs du contexte

savoir-faire reconnu – terre nourricière – accroissement de la demande des consommateurs en produits alimentaires locaux – circuits courts – valorisation des productions locales – sensibilisation au "bien-manger", à l'alimentation santé – structuration d'une filière alimentaire de proximité – souveraineté alimentaire – nouveaux résidents – canal Seine-Nord Europe

Priorité

- Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux

Objectifs

- Profiter du potentiel nourricier pour développer la souveraineté alimentaire
- Accompagner les acteurs au changement dans un territoire en mutation
- Développer les circuits-courts alimentaires en rendant accessible à tous la production locale et durable
- Sensibiliser, accompagner et former les habitants au "bien-manger " (lien avec le Contrat Local de Santé)
- Répondre à la demande des habitants, des nouveaux consommateurs, en privilégiant les besoins essentiels et la filière locale

Effets attendus

- De nouveaux débouchés aux exploitants agricoles qui permettent de diversifier et/ou d'accroître leurs sources de revenus
- Répondre à une demande locale exigeante en termes de consommation de produits locaux, identifiés et de qualité
- Une amélioration de la santé et du bien-être des habitants actuels et futurs
- La redynamisation du tissu économique local

Opérations éligibles

Opérations visant la conception et/ou la mise en œuvre de démarches de développement économique, empreintes d'authenticité et d'exemplarité, propices à l'essor des circuits courts et autorisant :

- la découverte, la distribution et la valorisation des productions locales ;
- la structuration de la filière alimentaire et la mise en réseau de ses acteurs ;
- la sensibilisation et la pédagogie autour du "bien-manger", de l'alimentation santé

Bénéficiaires

Porteurs public ou privé (hors particuliers) dont l'opération se situe sur le territoire Cœur des Hauts-de-France

Dépenses éligibles

Voir fiche-action complète qui précise les dépenses matérielles et immatérielles éligibles

Financement

Montant minimal de FEADER : 3000 euros pour les privés, 5000 euros pour les publics

Taux d'intervention FEADER maximum : 64% pour les privés et 80% pour les publics sur le HT, plafonné à 100 000 euros de crédits FEADER

Taux d'aide publique

Notifié en Comité de programmation, il sera fonction de la note (cf. grille de sélection), de la réglementation européenne et nationale en matière d'aides d'Etat et des cofinancements publics obtenus ou d'obligation d'autofinancement minimum pour les maîtres d'ouvrage publics

Sélection des projets



Points de vigilance

Impérativement avoir un (ou plusieurs) cofinancement(s) public(s) pour obtenir du LEADER/FEADER

Pour les devis, transparence totale, mise en concurrence obligatoire

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) se calcule sur la base des montants au centime près. Dépenses éligibles uniquement en HT.

Ne pas avoir engagé de dépenses (devis signés, notification de marché, ...) avant la remise d'une demande d'aide au GAL Cœur des Hauts-de-France

Les délais de circuit de gestion comme de versement de l'aide sont relativement longs et la charge administrative est importante

Le paiement du FEADER intervient en dernier une fois toutes les dépenses acquittées et les autres subventions perçues

Pour prétendre au paiement de l'aide, le bénéficiaire doit prouver la réalisation effective de l'opération

Le FEADER étant de l'argent public, les contrôles sont fréquents

Si l'opération venait à bénéficier du soutien FEADER, obligation de publicité

GAL Cœur des Hauts-de-France

7, rue des chanoines BP 60225 80205 Péronne Cedex

Contactez-nous !

François BRASSEUR – Animateur LEADER GAL f.brasseur@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 78 81

Alexis SERAZIN – Gestionnaire LEADER GAL a.serazin@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 44 25